



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E72091

VALABLE JUSQU'AU 25/11/2025

ÉDITÉ LE

27/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/11/2005

Forme juridique : SAS

Capital : 5 120 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG CEDEX 485197552

Siret : 485 197 552 00147

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 4027578

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 351774J 1244 000 / 001 485717

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 351774J 1244 000 / 001 485717

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : SOPREMA (AGENCE DU MANS) (AGENCE)

9 RUE GUSTAVE EIFFEL
72470 CHAMPAGNE

Téléphone : 02 43 89 09 46

Fax : 02 43 89 09 50

Portable :

Site Internet : www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:73838

E-mail : mrouillier@soprema.fr

Responsabilité légale :
GRIGEL GMBH (900 204 454) / KRATZEISEN STEPHAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 40

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	15/11/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	15/11/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	15/11/2023
3271	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	22/10/2025
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	14/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.